

**PV ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU COMITÉ TERRITORIAL DE L'AIN DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**  
**26 JUIN 2023 – PONT D'AIN**

**Clubs représentés :**

Ain Roc, Vertical Côtière, DAMALA, Roc'altitude, Grimp'passion, CESV, PAE.

Absents : Grimp'tout, Cortigrimpe01, Bug'escalade

Quorum (5 clubs + 775 voix) atteint à 20h15 (voir la liste d'émargement).

Denis HODOUL, président du CT01, ouvre l'assemblée générale à 19h35 et accueille les participants, il préside l'assemblée générale ; le secrétariat de séance est assuré par Jérôme AIZAC.

**Ordre du jour :**

- Mise à jour des statuts du CT
- Compétitions
- Falaises
- Équipe départementale
- Avenir du CT
- Autre

**Mise à jour des statuts du CT**

Suite à l'AG de la FFME du 15 avril à Corte, les CT doivent convoquer une AGE pour se prononcer sur l'adoption de nouveaux statuts.

Lecture par Denis HODOUL des statuts modifiés selon le fichier de comparatif envoyé aux clubs avec l'invitation à l'AGE.

**Vote :**

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents.**

**Compétitions**

**Bilan de la saison**

10 compétitions annoncées mais 9 réalisées à cause de l'annulation de la compétition de bloc, faute de salle de bloc pour l'accueillir.

Les résultats sont publiés sur le site : <https://ffme01.fr/competitions/>

**Accueil des compétiteurs 2023-2024 sur la coupe de l'Ain**

La coupe est réservée aux licenciés du département. Information à faire apparaître sur la fiche d'inscription et sur le site internet. Il est du ressort des clubs d'accepter ou non les licences CAF et UNSS. Il est préférable que ces licenciés présentent un certificat médical ou une licence mentionnant le sport en compétition. A voir à la rentrée si les règles évoluent sur les certificats médicaux pour harmoniser la pratique.

Le championnat est réservé aux licenciés FFME (+UNSS).

En l'absence de présentation d'une licence (CAF, hors club), il est possible de proposer une licence découverte.

#### Cadre des compétitions de la Coupe de l'Ain :

Les compétitions réalisées dans le cadre de la coupe de l'Ain doivent respecter les règles du jeu dictées par la FFME quel que soit le format choisi.

Textes et règlements disponibles sur <https://www.ffme.fr/escalade/competition/textes-et-reglements-competitions-escalade/>.

#### Retours sur le championnat :

Erreur de jugement : rappel => Le PdJ a autorité sur la compétition, il arbitre tout litige et sa décision est irrévocable

Problème d'inscription : Les inscriptions doivent se faire en avance (minimum 48h avant). Les inscriptions sur place n'étant potentiellement pas possible, les grimpeurs s'exposent à un refus de participer.

Réflexion sur l'établissement d'un classement des clubs sur la coupe de l'Ain : Idée non retenue pour l'année prochaine pour cause d'absence de règlement, et de volontaire pour en créer un.

#### Clarifications sur le classement de la Coupe de l'Ain :

On s'aligne sur le règlement de la coupe régionale (4 meilleures performances retenues – ajustable selon le nombre de manches proposées) et un seul résultat permet d'être classé.

#### Mutualisation de ressources et partage d'expérience :

CT dispose de chronomètres à mettre à disposition et il facilite les échanges entre les clubs.

Pour la saison prochaine, à la fin de chaque compétition, il sera organisé un REX des clubs pour améliorer l'organisation la compétition suivante. Reste à définir les modalités de ces réunions

L'équipe d'ouvriers du département n'est plus active mais il est possible de la solliciter par l'intermédiaire du CT pour voir si certains membres sont toujours intéressés pour intervenir auprès des clubs.

Afin de faciliter la communication entre clubs, le CT a mis en place une adresse mail générique à destination de tous les clubs : [clubs@ffme01.fr](mailto:clubs@ffme01.fr). Pensez à nous transmettre les changements de mails qui surviennent dans vos clubs en cours d'année.

#### Formation de juges (& PDJ) dans le département :

Difficultés des clubs pour avoir des juges formés. Pas de formation proposée par la FFME à proximité.

Demande à faire auprès de la ligue pour organiser une formation dans le département ou département voisin.

#### Dates prévisionnelles coupe/championnat de l'Ain (prévision 2023-2024) :

Grimpe passion propose d'organiser le championnat départemental de diff de la saison prochaine : En février avant les vacances scolaires (dates à définir)

Roc Altitude : Coupe 10 ou 17 mars 2024

Vertical Côtière : Coupe 21 ou 28 janvier 2024

Ain ROC : Coupe 9 décembre 2023 ou 30 mars 2024

DAMALA : Coupe 1<sup>er</sup> we des vacances de pâques si bénévoles disponibles

Pas de proposition pour le championnat dép de bloc.

### Falaises

#### Falaise de Neuville :

Elle est la propriété du CT, il en est responsable juridiquement. A ce titre, elle est assurée par la FFME pour rendre la pratique possible sur ce site jusqu'au 31/8/23. Le renouvellement de police d'assurance s'élevant à 4000€, le CT ne souhaite pas en assumer la charge financière, charge que la FFME ne veut pas supporter non plus. Le CT ne retire aucun bénéfice financier contrairement aux communes environnantes et aux dépositaires des topos. Fin août, le contrat d'assurance souscrit par la FFME s'arrêtera donc. En l'absence d'accord avec la mairie de Neuville sur Ain ou de la Comcom pour qu'elles s'impliquent dans la gestion de la falaise (en tant que gardien du site assurant l'ouverture au public), le site sera fermé à l'escalade potentiellement dès mi-juillet pour des raisons d'organisation des bénévoles (pose de panneaux relatif à l'interdiction, boulonnage des premiers points).

Si un accident survient en l'absence d'assurance souscrite, le CT ne peut assumer la charge financière et juridique d'une condamnation.

### **Équipe départementale**

#### Premier bilan :

Dernière journée d'une série de 4 sorties à Virieu le grand le 25/06. Constat d'un désengagement de certains jeunes du club CESV. Pour autant, la motivation du groupe reste intacte pour la fin de la saison et pour l'année prochaine.

Un sondage a été envoyé aux clubs pour l'année prochaine avec la perspective de créer une seconde équipe si le nombre d'inscrits est suffisant.

Sur les 3 premières sorties, bilan de l'encadrement mitigé. En falaise, des écarts de comportement en lien avec la sécurité sont remontés. Une nouvelle de campagne de recrutement a abouti au changement d'encadrant pour le stage de l'été en lieu et place de l'encadrant initial. Et la phase de recrutement pour l'année prochaine est lancée.

Les jeunes ont grimpé sur les structures des clubs de l'Ain qui l'ont proposé (Roc'Altitude, PAE).

La demande de subvention de 1500€ du PSF a été acceptée.

#### Saison 2023-2024 :

Financement proposé : 240€ pour l'année + 200€ pour le stage d'été, le reste à la charge du CT.

Calendrier à venir après l'affichage des dates de la coupe et championnat de l'Ain pour éviter une programmation sur des week-end de compétitions.

Candidatures des jeunes. À lancer dans les clubs au plus tôt pour anticiper au mieux la rentrée.

Programmation : 8 journées réparties sur l'année, à partir du mois d'octobre, plus un stage falaise de 5 jours en juillet.

Selon le nombre de candidats, une 2ème pourrait être mise en place.

### **Avenir du CT**

#### Renouvellement du bureau 2024 :

Expression du président sur le devenir du bureau actuel qui ne poursuivra pas sur un nouveau mandat. Le bureau actuel est prêt à accompagner de potentiels successeurs sur une période de transition.

Inquiétudes exprimées sur les responsabilités portées en tant que président en lien avec les falaises.

En l'absence de renouvellement du bureau, le CT sera potentiellement repris par la FFME selon les statuts.

Denis prononce la clôture de l'AGE à 22h41, remercie les participants et les invite au verre de l'amitié.

Le président de séance

Denis HODOUL

La secrétaire de séance

Jérôme AIZAC

~~Hotel~~